


PROCES-VERBAL DE REMEMBRLEMENT DE LA COMMUNE DE ACHERY ET EXTENSIONS

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

ASSOCIATION FONCIERE
 - No SIREN : 200025500
 Siège Social : Mairie d'ACHERY
 Mairie, Rue Charles de Gaulle, 02800 - ACHERY.

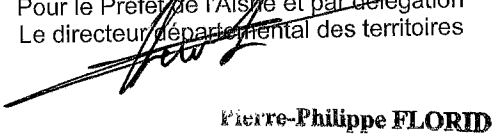
Le Président de la
 Commission Communale, Fait suppléant


N° de Compte
 5
 Feuillet Unique

PARCELLES ABANDONNÉES EN VUE DU REMEMBRLEMENT				LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DU REMEMBRLEMENT							
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
						COMMUNE DE ACHERY					
						ZD	1	LES COUFTURES	0 05 56 0 05 56	T 6 tot.	56 56
						ZD	32	LA RIBELJAMBE	0 01 56 0 00 44 0 02 00	T 2 T 6 tot.	148 4 152
						ZD	33	LA RIBELJAMBE	0 03 04 0 03 04	T 2 tot.	289 289
						ZE	1	LA SABLONNIERE	0 19 98 0 55 37 0 17 90 PM 0 93 25	T 2 T 5 PM tot.	1898 4430 6328
<p>OBSERVATIONS RELATIVES AU COMPTE : Apports constitués par prélèvement sur l'ensemble des propriétés remembrées, en application de l'article L123.8 du Code Rural.</p>											
						<p>TOTAUX 1 03 85</p>					
						<p>TOTAUX 0</p>					

Vu pour être annexé à mon arrêté
 préfectoral du 03 DEC. 2013

Pour le Préfet de l'Aisne et par déléation
 Le directeur départemental des territoires


 Pierre-Philippe FLORID

Lesnel INTEREM

